

MAEC – Préservation des zones humides, espèces ciblées et gestion pastorale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux spécifiques des MAEC
- Comprendre comment la MAEC permet de répondre à la préservation des zones humides, à la gestion des espèces ciblées

CONTENU

- Présentation du PAEC, des MAEC et des enjeux environnementaux
- Démarches administratives relatives à l'engagement MAEC
- Présentation détaillée des MAEC retenues et de leur zonage
- Spécificités locales, enjeux environnementaux et agronomiques des prairies humides et de leur gestion par la fauche/le pâturage
- Vulnérabilité des prairies humides : Changement climatique, pratiques agricoles défavorables, autres menaces potentielles
- Espèces exotiques envahissantes : Focus sur la Berce du Caucase

Mise en situation : visite de parcelles de prairie humide.

- Enjeux Rôles du genêt et développement d'une roselière : pratiques préconisées via les MAEC
 - Enjeux Préservation de la zone humide et protection de la serrature à feuille de chanvre d'eau
- Debriefing de la journée

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Échanges entre pairs et avec l'intervenante
- Visite de terrain sur des parcelles de prairies. En cas d'impossibilité de sortie (météo), la visite sera remplacée par des illustrations de parcelles et/ou d'espèces et un temps d'échange en salle
- QCM évaluation des acquis en fin de formation
- QCM de satisfaction en fin de formation

Moyens matériels :

Vidéoprojecteur, tableau

INFOS PRATIQUES

Lieu : Valderoure (06)

Date : 24 juin 2024

Durée : 7 heures // Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenantes : Laurence FOUCAUT (ODEPP), botaniste écologue ; Caroline GIORGI (PNR Préalpes d'Azur), chargée de projets Agriculture, opératrice MAEC ; Mireille DELRIEU (DDTM), gestionnaire PAC

Responsable de formation : Agnès SARALE (Agribio06), animatrice en productions animales /futurs bio. agribio06.agnes@bio-provence.org // 06 64 42 07 97.

Public : Agriculteurs installés

Prérequis : Aucun

Tarif : Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA 190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes. 160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En début de formation* : test de positionnement. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 20/06/2024.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** (CGS) à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**